

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal d'une décision prise dans le cadre des délégations,
- Election du Président de séance,
- Comptes administratifs 2015 : commune, eau et assainissement,
- Comptes de gestion 2015 : commune, eau et assainissement,
- Affectation du résultat 2015 : commune, eau et assainissement,
- Fixation des taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti)
- Budget primitifs 2016 : commune, eau et assainissement,
- Dénomination de chemins ruraux,
- Résiliation de contrats de location : 54 rue de Chaon, 72 rue de Chaon,
- Etablissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2017,
- Mission de maîtrise d'œuvre : Etude rénovation et animation de la partie ouest du centre bourg,
- Convention avec les associations,
- Election d'un délégué au sein du SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES,
- Ateliers municipaux : choix des entreprises,
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs,
- Questions diverses.

Le onze avril deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Madame COURRIOUX - Messieurs CHAUVIN - SIMON - PINON - AMIOT - LAIGNEAU - Madame DOISNE - Messieurs BOUTON - COURRIOUX - Madame BOLINET - Monsieur GAULLIER.

Absents excusés : Madame TURUNEN - Monsieur BEAUCHET

Secrétaire : M. AMIOT.

Madame TURUNEN a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

Monsieur BEAUCHET a donné pouvoir à Monsieur AMIOT.

Le procès-verbal de la séance du 22 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL D'UNE DÉCISION PRISE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

- 1) Décision n°4-2016 : Signature d'un contrat de location avec Monsieur Patrick AVEZARD pour le logement situé 2 rue de la Basse Cour d'une durée de 6 ans et d'un loyer mensuel de 400 €.

.../...

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 121-13 du Code des Communes dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Conseil Municipal élit Madame Bernadette COURRIOUX comme Présidente lors des débats concernant les comptes administratifs de la commune et du service Eau et Assainissement.

Monsieur LAURE, Maire, se retire au moment du vote.

Madame Bernadette COURRIOUX transmettra les délibérations des comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2015 de la Commune.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 175 982.34 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 160 809.66 €

- section d'investissement : + 15 172.68 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 13

Votes pour : 13

Votes contre : 0.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2015 du service Eau et Assainissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 205 774.04 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 104 058.13 €

- section d'investissement : + 101 715.91€

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 13

Votes pour : 13

Votes contre : 0.

COMPTES DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par Monsieur CHAUVET, Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 160 809.66 €

- un excédent cumulé d'investissement de : 15 172.68 €

- un solde négatif de restes à réaliser de : 133 000.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 117 828.00 €

002 – résultat de fonctionnement reporté : 42 981.66 €

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes pour : 14

Votes contre : 0.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du service eau et assainissement,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 104 058.13 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 101 715.91 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 80 362.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

002 – résultat de fonctionnement reporté : 104 058.13 €

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes pour : 14

Votes contre : 0.

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	8,91
Taxe foncière (bâti)	17,97
Taxe foncière (non bâti)	44,89

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 817 915.00 €
- Section d'investissement : 598 150.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif du service Eau et Assainissement équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 277 256.00 €
- Section d'investissement : 222 271.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

DÉNOMINATION DE CHEMINS RURAUX

Suite au balisage des chemins ruraux, il a été remarqué que quatre chemins n'avaient pas de numéro. Le Conseil Municipal décide de leur attribuer la dénomination suivante :

CR 4 pour le chemin allant de la voie communale N°6 au Gué des Vesvres,

CR 35 pour le chemin allant de la Bougrie à l'Aubette,

CR 26 bis pour le chemin allant du Moulin de Boute à Mibertrant,

CR 56 pour le chemin allant de Maison Rouge aux Tombelles.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur et Madame BIDAULT félicitant les personnes ayant participé au balisage des chemins ruraux et demandant quand sera disponible le plan. Ce document est actuellement en préparation par les commissions « communication » et « voirie-chemins ».

Chemin de Maubertin : Monsieur CHAUVIN présente les différents échanges entre la commission des chemins et les propriétaires riverains concernant le passage sur l'île. Un accord satisfaisant les uns et les autres n'a pas pu être trouvé. La commission propose donc de laisser le passage du gué dans l'alignement des deux parties du chemin. Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette proposition.

Un courrier sera adressé à Monsieur DASSAULT concernant la détérioration du chemin de la Clancheuse et de la route du Neuillon.

RÉSILIATION DE CONTRATS DE LOCATION : 54 rue de Chaon – 72 rue de Chaon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le logement communal situé 54 rue de Chaon a été libéré au 1^{er} avril 2016. Le bail est résilié à cette date.
- le logement communal situé 72 rue de Chaon sera libéré au 15 juin 2016. Le bail sera résilié à cette date.

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2017

Ont été tirées au sort pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2017 les personnes suivantes :

- Monsieur JACQUELIN Jean-Jacques,
- Monsieur BAREYT Jean, (à l'unanimité le Conseil Municipal, vu l'état de santé et l'âge de Monsieur BAREYT, a procédé à une nouvelle proposition)
- Madame CAILLAUD Catherine née BARRIERE,
- Monsieur CAILLAUD Michel.

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : ÉTUDE RÉNOVATION ET ANIMATION DE LA PARTIE OUEST DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal charge Madame PAULET, architecte, d'effectuer une étude concernant les possibilités d'aménagement des bâtiments allant de l'agence postale au magasin de Madame BARREAU. Il autorise Monsieur le Maire à signer la maîtrise d'oeuvre.

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS

Des projets de convention avec les associations pour l'utilisation des locaux municipaux ont été établis et remis à chaque conseiller. Les conventions seront validées après accord de l'ensemble du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES

Suite à la démission de Madame Cécile BEAUFILS délégué titulaire au sein du SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur Michel AMIOT, candidat, a été élu au scrutin secret (12 voix pour).

Madame Marie-Claude BOLINET 1 voix

« X » 1 voix.

ATELIERS MUNICIPAUX : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Conseil Municipal valide le choix des entreprises concernant les ateliers municipaux à savoir :

V.R.D. Maçonnerie	21 627,85	Pécheux
Charpente	7 515,00	Léonard
Couverture	14 824,26	Camus
Menuiserie aluminium	38 018,00	Bardet
Menuiseries bois	2 820,76	Girard
Plâtrerie	18 449,00	Chollet
Plomberie	3 884,00	Foltier Riglet

Chauffage	6 671,00	E.S.C.
Electricité	19 965,00	E.S.C.
Peinture	12 329,52	Poussin

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

COMMISSION VOIRIE – CHEMINS

Monsieur Michel CHAUVIN fait part au Conseil qu'il a rencontré Madame SALLE de Nouan-le-Fuzelier qui a exprimé ses félicitations sur le fléchage des chemins et qu'elle demande s'il est possible d'effectuer un fauchage tardif pour la préservation de la nature.

Ce type de fauchage semble difficile concernant les chemins ruraux utilisés dès le printemps par de nombreux marcheurs. La commune de PIERREFITTE utilise ce procédé sur les prairies.

Monsieur Michel COURRIOUX informe le Conseil qu'un nombre important de panneaux a été détérioré ou enlevé. Ils seront tous remplacés mais en cas de récidive une publicité sera faite pour signaler les endroits précis de ces incivilités dans le bulletin communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur et Madame FAUCARD concernant les difficultés qu'ils rencontrent à rentrer ou sortir de leur domicile par rapport au stationnement des véhicules. Une bande jaune sera matérialisée devant le portail de Monsieur SIMON interdisant le stationnement.

- Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur FILIAS « O' palais roulant » proposant un commerce ambulancier de cuisine traiteur le lundi matin. Le Conseil Municipal prend acte de sa demande.

Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion sur l'instauration d'un droit de place.

- Madame BOLINET invite l'ensemble du Conseil au deuxième « Printemps créatif » le 17 avril prochain.

Communauté de Communes :

- Le budget a été voté en excédent. Première fois depuis 8 ans. Le projet piscine peut être envisagé.

- Lancement de la promotion du « mouton solognot » le 30 avril prochain chez Monsieur Louis-Xavier DE LAAGE DE MEUX.